



DELEGATION DE NOUVELLE-AQUITAINE

Unafam Nouvelle-Aquitaine

121 rue de l'Entrait

16430 Champniers

Mail : nouvelle-aquitaine@unafam.org

Tél. : 07 69 58 87 41

Objet : Préconisations sur le projet d'avis sur l'actualisation du PRIAC 2025/2029 proposé par la CRSA Nouvelle-Aquitaine

L'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes malades et/ou Handicapées Psychiques (UNAFAM) salue l'ambition du PRIAC 2025/2029 en matière de transformation de l'offre, d'inclusion et de prévention des ruptures de parcours. Nous sommes en accord avec la proposition de la CRSA portant sur les 3 objectifs prioritaires et les programmations proposées pour répondre à ces objectifs.

De la même façon, nous nous interrogeons sur la diminution des taux d'équipement de plusieurs départements en termes d'établissements et services pour PSH mais regrettons en premier abord que dans les publics ciblés par les compléments de financement de l'ARS, celui des PSH psychiques ne soit pas d'avantage mis en avant tant les besoins en termes d'accompagnement demeurent faibles.

Nous constatons à la lecture du PRIAC soumis à consultation que la spécificité du handicap psychique reste peu identifiée et structurée, malgré les besoins croissants et des situations de rupture que nous constatons chaque jour dans nos délégations départementales.

Voici les bases de recommandations que l'UNAFAM souhaite porter à votre analyse :

1) Identifier clairement un axe « handicap psychique »

Car ce handicap se trouve intégré dans des catégories larges (toutes déficiences...) ce qui empêche tout pilotage spécifique. Nous préconisons d'insérer un axe dédié spécifique : « handicap psychique et prévention des ruptures de parcours » avec dans ce cadre une intégration au sein du PRIAC de :

- La prévention des ruptures de parcours
- Le renforcement des dispositifs spécialisés
- La coordination structurée avec les secteurs de la psychiatrie
- Le soutien renforcé aux aidants

2) Renforcer la création de SAMSAH spécialisés handicap psychique qui intégreront :

- Une coordination formalisée avec les secteurs de psychiatrie
- Une capacité d'intervention en situation de crise
- Une intensité d'accompagnement modulable
- Le choix d'un accompagnement sans limitation de durée le cas échéant

3) Développer des équipes mobiles spécialisées handicap psychique, le PRIAC prévoit des EM généralistes !

- En prévention des ruptures post-hospitalisation
- En soutien des établissements médico-sociaux non spécialisés
- En soutien aux familles confrontées à des situations de crise

4) Diversifier l'offre extra-internat

Les créations de places en MAS et EAM pour le handicap psychique doivent s'inscrire dans une logique de parcours inclusif comprenant :

- Logement accompagné
- Dispositifs passerelles
- Solutions intermédiaires entre domicile et internat

5) **Les plateformes de répit citées au PRIAC ne distinguent pas les spécificités du handicap psychique**

Leur offre se doit d'être adaptée aux aidants de proches vivant avec des troubles psychiques sévères incluant :

- Un accompagnement à la gestion de crise
- Des groupes de paroles spécialisés
- Des solutions de répit modulables et surtout réactives

6) **Proposition de mise en place d'un tableau de bord spécifique handicap psychique en ajout transversal comprenant :**

- Un suivi des ruptures de parcours
- La prise en compte des délais d'accès aux dispositifs spécialisés
- Le nombre de situations sans solution
- Le taux de refus d'admission en établissement sanitaire et médico-social
- Les modalités de coordination avec les centres de psychiatrie

Le handicap psychique représente un enjeu majeur de santé publique et d'inclusion sociale, les familles constatent tous les jours des ruptures répétées, des refus d'admission, des sorties d'hospitalisation sans solution et surtout un épuisement des aidants.

Nous pensons que tous ces points méritent d'être portés de manière spécifique au sein du PRIAC 2025/2029 et sommes persuadés de l'attention de CRSA Nouvelle-Aquitaine sur ces recommandations portées par l'UNAFAM.

Martine Dos Santos
Déléguée Régionale

